

**SÉANCE DU SEIZE AOÛT DEUX MILLE VINGT TROIS**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi seize août, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Alignan-du-Vent se sont réunis à 18h30 à la salle du conseil municipal, place de la mairie à Alignan-du-Vent, sur la convocation qui leur a été adressée le sept août deux mille vingt-trois, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Christophe Pastor, Magali Larose, Gérard Perrin, Frédéric Roye, Monique Bedos Moutou, Alain Barasz, Sébastien Berg, Françoise Frances, Fabien Maillé, Mireille Portes, Hugues Marie, Geoffrey Boulade.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Christian Richard donne pouvoir à Alain Barasz  
Patrick Perez donne pouvoir à Christophe Pastor  
Dominique Pujol donne pouvoir à Geoffrey Boulade

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS**

Elsa Balsier  
Annie Camplong  
Cécile Castagnié  
Dimitri Guizard

**PARTICIPAIENT À LA RÉUNION**

Christophe Pastor, maire  
Gérard Perrin, premier adjoint  
Magali Larose, deuxième adjointe  
Frédéric Roye, troisième adjoint  
Monique Bedos Moutou, conseillère municipale  
Alain Barasz, conseiller municipal  
Sébastien Berg, conseiller municipal  
Fabien Maillé, conseiller municipal  
Françoise Frances, conseillère municipale  
Mireille Portes, conseillère municipale  
Hugues Marie, conseiller municipal  
Geoffrey Boulade, conseiller municipal

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Gérard Perrin est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### **Approbation du compte rendu du 20 juin 2023**

Le compte rendu du 20 juin est approuvé à l'unanimité.

#### **1 . Avenant au marché de travaux de la rénovation des installations de traitement d'eau de réchauffage et des sanitaires de la piscine communale intégrant la maintenance des installations de type prestation forfaitaire avec intéressement.**

Par délibération n°050/2022 en date du 27 septembre 2022, portant attribution du marché relatif aux travaux de la rénovation des installations de traitement d'eau, de réchauffage et des sanitaires de la piscine communale intégrant la maintenance des installations de type prestation forfaitaire avec intéressement à la société DALKIA- le terra Verde, 5 rue Euclide-34500 Montpellier- d'un montant initial,

- Montant travaux HT : 309 713.00€HT
- Montant P2 maintenance des installations HT : 24 300€HT (8 100€HT/an)

Montant total TTC annuel : 400 815.60€TTC

Par délibération n°009/2023 en date du 08 février 2023 portant approbation de l'avenant n°1 relatif aux travaux de la rénovation des installations de traitement d'eau, de réchauffage et des sanitaires de la piscine communale intégrant la maintenance des installations de type prestation forfaitaire avec intéressement d'un montant comme suit,

- Montant travaux HT : 256 942.00€HT
- Montant P2 HT : 21 150.00€HT (7 050.00€HT/an).

Montant TTC : 333 710.40€TTC.

Il est constaté comme suit :

Une moins-value sur les travaux suite à la suppression des équipements annexes de la pompe à chaleur, d'un montant de 30 079.00€HT.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°2 relatif aux travaux de la rénovation des installations de traitement d'eau, de réchauffage et des sanitaires de la piscine communale intégrant la maintenance des installations de type prestation forfaitaire avec intéressement d'un montant comme suit,

- Montant travaux HT : 226 863.00€HT
- Montant P2 HT : 21 150.00€HT (7 050.00€HT/an).

Montant TTC : 297 615.60€TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

Dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

## **2 . Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – exercice 2023**

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable établi par le Syndicat Mixte des eaux de la Vallée de l'Hérault pour l'exercice 2022,
2. Accepte et approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable établi par le Syndicat Mixte des eaux de la Vallée de l'Hérault pour l'exercice 2022,
3. Mandate Monsieur le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

## **3 . Défense des intérêts de la commune d'Alignan-du-Vent- Affaire TROUCHE David- parcelles WS 0064,0065.**

Vu le Code général des collectivités Territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29;

Considérant que Monsieur David TROUCHE président « le TREFLE PETANQUE » propriétaire des parcelles cadastrées sous la section WS numéro 0064,0065 ne respecte pas le Plan Local d'Urbanisme et mettre fin à un trouble illicite.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire d'ester en justice contre Monsieur David TROUCHE- président « le TREFLE PETANQUE » propriétaire des parcelles cadastrées sous la section WS numéro 0064,0065.

Désigne Me Olivier MENUT, avocat au Barreau de Béziers, 16 rue Jules FERRY- 34500 BEZIERS pour représenter la commune dans cette instance.

## **4 . Renforcement/ sécurisation BT poste Quatre Vents- réseau de distribution publique d'électricité.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante, le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies,

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité, étude et honoraire:	39 569.00€ TTC
Total de l'opération :	39 569.00 € TTC

Le financement de l'opération est pris en charge à 100% par HERAULT ENERGIE.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Accepte le projet Renforcement, BT poste Quatre Vents- réseau de distribution publique d'électricité.

- Pour un montant prévisionnel global de 39 569.00€TTC.
- Accepte le Plan de financement présenté par le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention n° Cv100/2023/011, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

## **5 . Travaux Route de Valros- réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et télécommunication.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante, le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies,

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité :	33 735.06€
Travaux d'éclairage public :	32 640.98€
Travaux Télécommunication :	41 060.30€
Total de l'opération :	107 436.34€

Le Financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (Fonds propres et/ou financeurs)  
33 217.80€
- La TVA sur les travaux d'électricité sera récupérée directement par HE  
5 190.01€

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de  
69 028.53€

L'assemblée délibérante, à l'unanimité,

- Accepte le projet de travaux, route de Valros pour un montant prévisionnel global de 107 436.34€TTC.
- Accepte le Plan de financement présenté par le Maire,
- Sollicité les financements/subventions les plus élevées possibles de la part d'Hérault Energies,
- Sollicite Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière n° CF/2023/062, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.
- S'engage à s'inscrire au budget de l'année 2023 de la collectivité.

## **6 . Subvention à l'association « les arts martiaux d'Alignan ».**

La commune d'Alignan-du-Vent participe activement au développement du sport local par le biais d'aides financières versées aux associations locales afin de les aider à organiser des manifestations ou faciliter la pratique sportive de leurs adhérents.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'association « les arts martiaux d'Alignan », créée cette année 2023, offrant l'opportunité de pratiquer une nouvelle activité sportive, le judo et les valeurs qu'il inculque, sur la commune d'Alignan-du-vent, d'un montant de 5 000 euros.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide, à la majorité, d'allouer une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association « les arts martiaux d'Alignan ».

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal 2023.

Pour : 13

Abstention : 1 (Mme Mireille PORTES)

Contre : 2 (M. Dominique PUJOL, M. Geoffrey BOULADE).

### **Questions diverses**

Monsieur le maire rappelle le prochain conseil municipal est prévu courant septembre, la date précise sera communiquée dès que possible.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à dix-neuf heures.

Le maire  
Christophe Pastor